



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AOUT 2017

Conseillers présents : MMES et MM ; Christian BRETON ; Pascal DEGASPERI  
Christine DELORME ; Odile DURAND ; Alain FROGET ; Jacqueline HARDON ;  
Céline PIERROT ; Françoise PINET ; Robert RICHIARDONE ; Sébastien  
SIMION ; Gilles TOURTET ;

Absents représentés : MM. Yannick LOMBARD (pouvoir à Françoise PINET)

Absents : MME Julie GAY-PARA, MM Joris GIRARD ; Jean-Pierre MENUT

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 juillet n'est pas terminé, il sera approuvé lors d'un prochain conseil.

Gilles TOURTET est désigné secrétaire de séance.

### **TRAVAUX D'ACCESSIBILITE A LA MAIRIE CHOIX DES ENTREPRISES**

Un nouvel appel d'offres pour le lot N°10 (monte-personnes) a été lancé sur le site marchés publics avec une date limite des offres le vendredi 28 juillet à 17 heures. Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- Société ACAF : 24 720 € HT
- Société ASA : 24 800 € HT

Ces deux entreprises fournissent un matériel identique. La commission d'appel d'offres a retenu la société ACAF, moins-disante, basée à Gap.

Madame le maire propose au conseil de suivre l'avis de la commission.

Accord à l'unanimité.

Sébastien SIMION indique que l'installation du monte-personnes est assez rapide : 3 jours de montage et 1 jour pour la mise en service.

Madame le maire rappelle pour mémoire les deux offres reçues pour le lot n° 2 (menuiseries aluminium) :

- ESE BIZOT Philippe : 9 430.00 € HT
- EURL SAINT LOUP : 5 971.50 € HT

La commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise EURL SAINT LOUP.

Madame le maire propose au conseil de suivre l'avis de la commission.

L'entreprise sera contactée par le centre de gestion afin qu'elle retire de son offre la fourniture et la pose d'une porte aluminium 1 vantail (prestation comprise dans le lot N°10) pour un montant de 1 913.50 € HT. Elle demande aux conseillers de l'autoriser à signer le nouveau acte d'engagement pour un montant de 4 058.00 €.

Accord à l'unanimité.

## **DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES**

### **Budget commune**

- Opération numérotation des rues

Le budget présente une anomalie de saisie, le chapitre utilisé est un chapitre d'ordre budgétaire 041 (chapitre utilisé pour intégrer les études)

Décision modificative :

- ✓ dépenses au chapitre 041, article 2128 - 7 800.00 €
- ✓ dépenses au chapitre 21, article 2128 + 7 800.00 €

- Plan Local d'Urbanisme

Les crédits inscrits au budget soit 16 550 € correspondaient à la tranche ferme. Un devis supplémentaire correspondant à des OAP (orientation, aménagement et programmation) a été validé à hauteur de 1 920 € de même et il a été retenu une tranche conditionnelle d'un montant de 3 168 €

Décision modificative :

- ✓ Dépenses au chapitre 20, article 202 + 7 300 €

- Sécurisation école

L'opération correspondant à l'acquisition de volets roulants et d'un interphone avec commande du portail doit être inscrite au budget.

Décision modificative :

- ✓ Dépenses au chapitre 23, article 2315 + 25 920.00 €

- RD 1075

Les crédits doivent être majorés du fait des travaux supplémentaires d'accessibilité à une propriété

- ✓ Dépenses au chapitre 23, article 2313 + 2 400 €

Accord du conseil à l'unanimité pour ces décisions modificatives comptables.

### **ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Madame le Maire informe le conseil que le dossier dans son intégralité était consultable en mairie et a été adressé par mail à l'ensemble des conseillers. De plus elle attire l'attention des conseillers sur le fait qu'il est fortement conseillé que les élus qui seraient avantagés par le PLU ne participent pas au vote. Aucun élu présent n'est concerné par cette nouvelle révision du PLU. Elle informe également qu'il faut suivre une procédure administrative bien définie comme suit :

#### **Bilan de la concertation**

Madame le Maire fait lecture du bilan : la commune a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 29 octobre 2015. Une concertation a été mise en œuvre tout au long du processus d'élaboration du PLU. La procédure d'élaboration arrivant à terme, il convient désormais de dresser le bilan de cette concertation.

- Rappel des modalités de la concertation fixées par délibération
- Déroulement de la concertation, réponse aux observations recueillies :
  - registre mis à disposition du public. Toutes les demandes du registre ont été lues et traitées en groupe de travail.
  - des articles concernant le déroulement de l'élaboration du PLU ont été publiés dans les bulletins municipaux et sur le site internet de la commune.

- Les réunions publiques ont également été annoncées par affichage sur les panneaux municipaux de la commune et par affichage dans les principaux commerces.

Il ressort ainsi que la municipalité a respecté les modalités de concertation qu'elle s'était fixée. La population s'est impliquée dans le projet, notamment grâce aux réunions publiques. Les remarques de chacun ont été écoutées, même s'ils s'avère que toutes n'ont pas pu être traduites dans le PLU (notamment quelques demandes de terrain constructibles).

**Les conseillers, à l'unanimité des membres présents, approuvent le bilan de concertation de la démarche du PLU.**

### **Présentation du projet de PLU**

#### **Délimitation des zones**

Madame le Maire présente les différentes zones du PLU par secteur et explique les choix retenus pour la délimitation de ces zones. La commune comporte un unique noyau urbain (le village) développé autour d'un centre ancien remarquable par sa qualité architecturale et son tissu urbain organisé autour de la tour de l'horloge. L'urbanisation s'est ensuite développée le long de la RD 1075 et de la RD993 et plus récemment sur des terres agricoles jusqu'en piémonts de massifs (St Apôtre et La Tuilière). Le territoire de la commune est découpé en plusieurs zones distinctes :

- les zones urbaines (U): secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.
- les zones à urbaniser (AU) : secteurs naturels de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation
- les zones agricoles (A) : secteurs équipés ou non à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- les zones naturelles (N) : peuvent être classés en zone naturelle et forestière les secteurs équipés ou non à protéger en raison, soit de la qualité des sites, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Ces mêmes zones peuvent comporter des sous-secteurs spécifiques.

#### **Prescriptions à prendre en compte :**

- 14 emplacements réservés ont été identifiés
- L'identification des éléments de patrimoines (église, château, fontaines, oratoires, cadran solaire...) est issue d'une campagne de terrain menée en relation avec la commune et des propositions de l'Architecte des Bâtiments de France annexées au porté à connaissance de l'Etat.
- Espaces boisés classés et continuités écologiques

#### **Orientations d'aménagement et de programmation**

- OAP n°1 - Quartier du Parc : aménager l'entrée de la ville pour favoriser l'arrêt du trafic de la RD1075 et améliorer la perception du site et la qualité de vie des Aspriens, aménager et organiser les espaces publics, les circulations et les équipements existants et futurs du quartier de parc au profit des Aspriens , préserver les éléments de la trame verte et bleue présents sur le secteur.

- OAP n°2 – Quartier du Trésouriac : renforcer l’offre en logements du village ; assurer la cohérence de la zone et du tissu urbain en proposant un schéma viaire en continuité de celui existant, préserver les enjeux écologiques du vallon voisin.
- OAP n° 3,4 et 5 – Quartiers St Apôtre et Tuilière : renforcer l’offre en logement dans le village et intégrer les nouvelles constructions dans le paysage urbain et naturel environnant.
- OAP n°6 – Quartier des Glacières : renforcer l’offre en logement dans le village et intégrer les nouvelles constructions dans le paysage urbain et naturel environnant.

#### Bilan des surfaces de zonage de la commune.

Le PLU révisé affiche 71 ha de surfaces urbanisées et/ou urbanisables, soit 29 ha de moins qu’au PLU pré-existant, dans une optique de préservation des richesses agricoles et naturelles de la commune.

#### **Diagnostic agricole**

- L’irrigation : un développement important sur 172 hectares. La présence d’un périmètre irrigable est un atout considérable pour l’agriculture
- Le potentiel agricole des terres : toutes les terres n’ont pas la même valeur d’un point de vue agronomique. Cette donnée s’obtient en croisant plusieurs caractéristiques : la nature du sol, le type de culture, la présence ou non d’irrigation. Ce croisement permet de déterminer la valeur de chaque parcelle d’un point de vue pédo-agronomique. Par exemple les terres à très fort potentiel agricole (prairies temporaires, terres mécanisables, vergers qui sont à l’irrigation) sont présentes à hauteur de 155 hectares sur le territoire.
- Bilan du diagnostic agricole et foncier : cela consiste à identifier les caractéristiques présentes et les enjeux afin d’établir un état des lieux de l’agriculture
- Elements à prendre en compte dans l’élaboration des documents d’urbanisme : maintenir et conforter les exploitants actuels, assurer un développement cohérent et équilibré entre les activités consommatrices de foncier, faciliter les projets d’investissements, tout en proposant une urbanisation cohérente par rapport aux hameaux existants et maintien de l’équilibre patrimoine/agriculture/paysage

#### **Rapport de présentation**

- Résumé du diagnostic :
  - un territoire intégré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans la communauté de communes Buëch-Dévoluy et dans le périmètre du SCOT de l’aire gapençaise, un territoire soumis aux dispositions de la Loi Montagne, une croissance démographique globalement stable depuis 1982, 824 habitants au recensement INSEE 2012. L’évolution du parc de logements est marquée par une croissance positive et constante depuis 1990.
  - L’emploi sur la commune : commerce (50%), administration (21 %), construction (13%) et agriculture (9%).
  - L’offre en équipements et réseaux est cohérent avec la taille de la commune (station d’épuration en cours de réalisation, schéma

directeur d'assainissement et schéma d'alimentation en eau potable, réseau de défense incendie).

- Le tourisme local s'appuie sur les activités aéronautiques, les éléments naturels (randonnées), le patrimoine du vieux village, les paysages et la qualité de l'air. Des hébergements touristiques répartis entre deux campings, des auberges, gîtes, chambres d'hôtes et gîtes de groupe ONF. 124 résidences secondaires.
- Une configuration historique (cadastre napoléonien) toujours visible, organisation de l'urbanisation autour du bourg principal, pas de hameau et peu de constructions isolées.
- Espaces naturels : plusieurs périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel : 2 sites Natura 2000, plusieurs zones humides et plusieurs ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) ciblant les massifs forestiers et les cours d'eau et leurs ripisylves.
- Paysages : contexte communal à la fois sauvage et agricole où le mitage est pratiquement inexistant et concerne principalement des exploitations agricoles. Présence de nombreux points de vue. Les ripisylves des cours d'eau assurent des ambiances paysagères et un rôle écologique de premier ordre. Un centre ancien composé d'un ensemble homogène.
- Résumé du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
  - Aspres-sur-Buëch,
    - une stratégie de développement urbain et social axée sur un développement démographique et urbain réfléchi, permettant le maintien des dynamiques communales
    - une stratégie de développement urbain et économique favorisant l'attractivité du village et le développement de ses équipements publics et commerces
    - une stratégie environnement basée sur la préservation des sites naturels exceptionnels et de la qualité du cadre de vie, chère aux Aspriens
- Résumé de l'évaluation environnementale
  - Suffisance de l'état initial de l'environnement pour le volet milieux naturels : prise en compte de l'ensemble des données communément et réglementairement attendues.
  - Prise en compte des enjeux écologiques dans le PADD
  - Prise en compte des enjeux écologiques dans les OAP
  - Prise en compte des enjeux écologiques dans le règlement et le zonage
  - le PLU de la commune ne porte pas atteinte aux enjeux conservation relatifs aux 2 sites Natura 2000 présents sur la commune.

En conclusion le PLU n'a que très peu d'incidences négatives sur l'environnement.

**Les conseillers, à l'unanimité, arrêtent le projet de PLU tel qu'il a été présenté.**

Le projet sera soumis pour avis aux personnes publiques associées, à l'autorité environnementale, à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

Le dossier du projet du PLU est tenu à la disposition du public.

## **SECURISATION DE L'ECOLE DEMANDE DE SUBVENTION**

### Acquisition et pose de volets roulants et travaux d'électricité

Ce dossier qui a fait l'objet d'une demande de subvention au titre du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de Délinquance et de la Radicalisation) n'a pas abouti. Une nouvelle demande a été adressée en préfecture au titre de la DETR.

Madame le Maire propose de faire une demande de subvention également au Département. Le montant prévisionnel des travaux reste identique, soit 18 357 € HT. Nouveau plan de financement proposé : DETR 40 % 7 342.80 €, Département 40 % 7 342.80 €, autofinancement 20 % 3 747 €

Accord des conseillers - Délibération à prendre.

### Sécurisation en dehors de l'enceinte de l'établissement scolaire

Mise en place d'un interphone à l'extérieur de l'établissement avec commande d'ouverture du portail : 3 240 € HT, plan de financement proposé : Département 50 % 1 620 €, autofinancement 50 % 1 620 €

Accord des conseillers - Délibération à prendre.

## **SYME 05 – MODIFICATION STATUTAIRE**

Le SYME05 a signé un partenariat avec IT05 et CAUE 05 pour la mise en œuvre de la transition énergétique sur le département. Dans ce cadre ils ont été sollicités par une commune pour un projet de création d'un réseau de chaleur. La commune a souhaité transférer la compétence au SYME05. Suite à cette démarche les élus du comité syndical ont voté la modification statutaire sur la compétence portant création et exploitation d'un réseau public de chaleur et de froid. Conformément à la réglementation la commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification de statuts.

Accord des conseillers.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **COURRIER DE MR ET MME DELPECH ALAIN**

Ils signalent que le trottoir situé le long de la RD1075 est obstrué par des branches d'arbustes dépassant d'une habitation. Cela gêne fortement le passage des piétons à fortiori ceux atteints d'un handicap. Ils demandent donc à la mairie de faire le nécessaire.

Un courrier sera adressé à l'intéressé en lui demandant de procéder rapidement à l'élagage de sa haie, faute de quoi la maire serait dans l'obligation de faire appliquer son pouvoir de police.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **ARRETE PREFECTORAL**

Instauration de l'état d'alerte pour la gestion de la ressource en eau dans les bassins du Buëch-Méouge, de l'Eygues-Oule et Drac-Gapençais (hors Avance).

Madame le Maire fait part du mécontentement des élus suite à l'annonce de l'Etat sur la baisse des dotations et des fonds d'investissement.

### **FESTIVITES**

La fête votive s'est bien passée, beaucoup de monde et un magnifique feu d'artifice.

Les championnats du monde de planeur ultraléger a été une belle réussite.

Ce week-end aura lieu la fête médiévale et la Fête de l'air se tiendra au Chevalet le dimanche 13 août avec une belle programmation (voltiges, baptêmes, démonstrations en vol, expositions).

### **RD1075**

Madame le maire présente aux élus pour avis les deux modèles du panneau qui sera installé sur le pont canal au-dessus de la RD1075

Séance levée à 19 h 15.